

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION MULTIPLE DU
VAL DE BANQUIERE
Hôtel de Ville
21 boulevard du 8 mai 1945
06730 SAINT-ANDRE DE LA
ROCHE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SIVOM
DU VENDREDI 21 FEVRIER 2020**

**FINANCES
N°I.4-II/2020**

NOMBRE

de membres en exercice : 24

de présents ou représentés : 14

de votants : 18

OBJET :

**Budget Primitif 2020 SIVOM VAL
DE BANQUIERE**

Nota, le Président certifie que le
compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte du siège du syndicat
16 MARS 2020

Que les convocations du SIVOM ont
été faites le 14 FEVRIER 2020.

LE PRESIDENT,

H. COLOMAS

Le vingt et un février deux mille vingt à dix-huit heure trente, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Val de Banquière s'est réuni à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Président le quatorze février deux mille vingt.

Etaient présents :

Mesdames, Isabelle MARTELLO, Marie-Alice HIVET,

Messieurs, Jean-Jacques CARLIN, Maurice GOLETTA, Joël LECOQ, Pierre VITALE, Jacques GHIRLANDA, EINAUDI Antoine, Gérard ANDRAU, Jacques MURRIS, Michel RAYMOND, PAUL Hervé, FERRETTI Alexandre, BONSIGNORE Pascal.

Etaient représentés :

Monsieur Robert AGOSTINI par Monsieur Jean Jacques CARLIN
Madame Paule BECQUAERT par Monsieur Pierre VITALE
Madame Sophie BERRETTONI par Madame Isabelle MARTELLO
Monsieur REVERTE par Monsieur PAUL Hervé

Etaient excusés :

Madame BECQUAERT Paule
Monsieur François BESSET
Monsieur Alain FRERE
Monsieur Georges REVERTE
Monsieur AGOSTINI Robert
Madame BERRETTONI Sophie
Monsieur Honoré COLOMAS
Madame Isabelle BRES

Etaient absents :

-Alexandra TEUS
-Lydia PETRIN

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Hervé PAUL est élu Président, préside la séance.

Il constate que le quorum est atteint car plus de la moitié des membres sont présents, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame MARTELLO est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

006-240600403-20200221-I4II2020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2020

Affichage : 22/04/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Les vues d'ensemble des sections de fonctionnement et d'investissement vous ont été envoyées avec la convocation.

Je vous précise que compte-tenu qu'au cours de cette séance, le compte administratif 2019 a été voté et le compte de gestion approuvé, cela permet d'affecter les résultats budgétaires de l'année 2019, sur le budget primitif 2020.

Je vous rappelle que les propositions de budget primitif 2020 ont fait l'objet de nombreuses réunions de travail au cours desquelles les différentes compétences ont été présentées de manière détaillée.

Lors de notre comité du 6 février dernier, le Débat d'Orientation Budgétaire 2020 a été exposé à tous les délégués. A la suite de celui-ci, les services du syndicat ont pris en compte toutes les demandes formulées par les communes, pour présenter le BP 2020.

Je tiens à souligner que le budget global du syndicat est composé de près de 70 budgets spécifiques, témoins d'une comptabilité d'exploitation fine et précise répondant au fonctionnement de chacune des compétences.

Pour les vues d'ensemble et en ce qui concerne tout d'abord la section de fonctionnement :

Les propositions de **dépenses de fonctionnement s'élèvent donc à 17 192 178.10 €** et se répartissent comme suit :

▪ Charges à caractère général	2 674 535	euros
▪ Charges de personnel	12 240 462.51	euros
▪ Autres charges de gestion courante	1 801 402.59	euros
▪ Charges financières	194 778	euros
▪ Charges exceptionnelles	161 000	euros
▪ Dépenses d'ordre (amortissements)	120 000	euros

Les recettes de fonctionnement dont le montant s'élève à 16 871 502.50 €, se décomposent de la manière suivante :

▪ Atténuation de charges	109 593	euros
▪ Produits services	2 233 287	euros
▪ Impôts et taxes	5 698 467	euros
▪ Dotations et participations	8 404 614	euros
▪ Autres produits de gestion courante	287 787.50	euros
▪ Produits financiers	37 754	euros
▪ Produits exceptionnels	100 000	euros

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20200221-14112020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2020

Affichage : 22/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

Elles ont diverses origines, Etat, Région, Département, Caisse d'Allocations Familiales, organismes subventionneurs, bénéficiaires des services et participations des communes.



A ces recettes, il convient de rajouter l'excédent reporté de 1 416 839.2 € Cela est possible car, au cours de cette séance le compte administratif 2019 a été adopté et le compte de gestion 2019 approuvé.

Ainsi, le total des recettes de fonctionnement s'élève à 18 288 341.70 €.

Ce qui laisse apparaître un résultat de fonctionnement prévisionnel 2020 excédentaire de 1 096 162 euros dont principalement :

- **720 000 € qui seront reversés aux communes dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse ;**
- **Lissage 2018 à conserver 4 241 € pour la commune de Castagniers, 1836 € pour la commune de Falicon**
- **159 000 € qui seront à affecter à la section d'investissement (remboursement dette patrimoniale Sivom)**
- **143 000 € à conserver pour le titre à régulariser avec la métropole**
- **68 000 € à conserver comme fond de roulement complémentaire.**

Je vous propose d'adopter ces propositions de fonctionnement 2020 qui s'établissent comme suit :

Dépenses	17 192 178.10 euros
Recettes	18 288 341.70 euros
Excédent prévisionnel 2020	1 096 163.60 euros.

Pour ce qui concerne la section d'investissement :

Les dépenses s'élèvent à 4 470 212 euros et se répartissent de la manière suivante :

- **Opérations d'équipement et d'acquisitions du syndicat : 665 739 euros**

Dont principalement l'acquisition prévisionnelle d'un local pour le centre de formation sur la Trinité à hauteur de 450 k€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20200221-1-1112020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le service 03 41 77 93 99

Affichage : 22/04/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Remboursement du capital des emprunts : 962 000 euros

Opérations pour compte de tiers : 2 842 473 euros

Les recettes s'élèvent à 4 567 710 euros et se répartissent de la manière suivante :

- **Subventions d'investissement** **151 112** **euros**
- **Emprunts** **514 627** **euros**
- **Dotations fonds divers et réserves** **31 000** **euros**
- **Affectation du résultat 2019 section de fonctionnement pour couvrir le remboursement de la dette patrimoniale 2019 : 106 000 euros**
- **Autres immobilisations financières : 802 228 euros**
Il s'agit de la participation des communes au remboursement du capital (au réel et en écritures de régularisations)
- **Opérations pour compte de tiers** **2 842 743** **euros**
- **Opérations d'ordre : 120 000 euros**
Il s'agit des amortissements pour 120 000 €

A ces recettes, il convient de rajouter l'excédent reporté de 537 744.87 €. Cela est possible car, au cours de cette séance le compte administratif 2019 a été adopté et le compte de gestion 2019 approuvé : soit un total de recettes d'investissement de 5 105 454.87 €.

Je vous propose d'adopter ces propositions nouvelles d'investissement qui s'établissent comme suit :

Dépenses	4 470 212	euros
Recettes	5 105 454.87	euros
Excédent prévisionnel 2020	635 242.87	euros

Il convient par ailleurs de reprendre les restes à réaliser de la section d'investissement, soit :

- En dépenses : 18 225 744.74 euros
- En recettes : 23 343 149.37 euros.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20200221-14112020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2020

Affichage : 22/04/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



La section d'investissement se présente par conséquent de la façon suivante :

Dépenses : 22 695 956.74 euros
Dont propositions nouvelles : 4 470 212 euros
Dont restes à réaliser : 18 225 744.74 euros

Recettes : 28 448 604.24 euros
Dont propositions nouvelles : 4 567 710 euros
Dont restes à réaliser : 23 343 149.37 euros
Résultat reporté : 537 744.87 euros

Où l'exposé de Monsieur PAUL et après en avoir délibéré, les membres du Comité du Sivom décident à l'unanimité :

- **d'adopter ces propositions de fonctionnement 2020 qui s'établissent comme suit :**

Dépenses :	17 192 178.10 euros
Recettes :	18 288 341.70 euros
Excédent prévisionnel 2020 :	1 096 163.60 euros

- **d'adopter ces propositions nouvelles d'investissement qui s'établissent comme suit :**

Dépenses :	4 470 212	euros
Recettes :	5 105 454.87	euros
Excédent prévisionnel 2020 :	635 242.87	euros

- **d'adopter les propositions d'investissement comprenant la reprise des restes à réaliser, soit :**

Dépenses :	22 695 956.74	euros
Dont propositions nouvelles :	4 470 212	euros
Dont restes à réaliser :	18 225 744.74	euros
Recettes :	28 448 604.24	euros
Dont propositions nouvelles :	4 567 710	euros
Dont restes à réaliser :	23 343 149.37	euros
Dont résultat reporté :	537 744.87	euros

Fait à Saint-André, les jours, mois et an que susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20200221-14112020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2020

Affichage : 22/04/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



LE PRESIDENT,


H. COLOMAS

